

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN TAXIBUS Modification des tarifs

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors de la séance du 17 novembre 2020, le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a adopté, par résolution, les nouveaux tarifs pour les usagers du service de transport en commun de personnes par taxi dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, tarifs qui entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2021, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* :



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, LE MARDI 17 NOVEMBRE 2020, À 19 HEURES

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Guillaume Massicotte, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant la totalité des membres du conseil.

2020-11-574 MODIFICATION DE LA TARIFICATION POUR LES USAGERS DU SERVICE DE TRANSPORT EN COMMUN DE PERSONNES PAR TAXI DISPENSÉ PAR TAXIBUS DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a confié à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield la gestion et l'opération du service de transport en commun de personnes par taxi sur son territoire;

CONSIDÉRANT le Règlement 063 adopté le 15 mars 2005 stipulant que la Ville s'engage à fixer, par résolution, les différents tarifs pour le transport en commun de personnes par taxi;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la modification des tarifs;

Il est proposé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre, appuyé par M. le conseiller Normand Amesse, et résolu à l'unanimité

DE fixer les nouveaux tarifs pour les usagers du service de transport en commun de personnes par taxi dispensé par Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield, à compter du 1^{er} janvier 2021, comme suit :

Grilles tarifaires					
Tarification proposée				EXO	
	Tarif régulier Même tarif	Tarif étudiant et 65 +	Variation %	Valleyfield-Valleyfield	
				Régulier	Réduit
TAXIBUS					
Billet	4,50 \$	2,70 \$	(40 %)	3,75 \$	2,25 \$
Billet 10 km et +	7,50 \$	5,00 \$	(33 %)	n/a	n/a
Passe mensuelle	115,00 \$	70,00 \$	(39 %)	78,50 \$	47,00 \$
CIRCUIT 99					
Billet	7,25 \$	4,25 \$	(41 %)		
10 passages	59,50 \$	35,75 \$	(40 %)		
Passe mensuelle	152,00 \$	92,75 \$	(39 %)		
CIRCUIT 11 Valleyfield-Beauharnois					
Billet	6,50 \$	4,00 \$	(38 %)		
10 passages	54,50 \$	32,75 \$	(40 %)		
Passe mensuelle	137,00 \$	82,00 \$	(40 %)		
TAXIBUS et CIRCUIT 99 (diminution de 10 % sur le tarif régulier)					
Passe mensuelle	240,00 \$	180,00 \$	(25 %)		

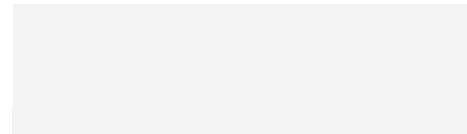
DE confier à Taxibus de Salaberry-de-Valleyfield le mandat de mettre en application cette grille de tarification pour les usagers, à compter du 1^{er} janvier 2021, conformément aux dispositions de la *Loi sur les transports* (RLRQ, chapitre T-12).

ADOPTÉ



Copie certifiée conforme le 20 novembre 2020 Micheline Lussier, greffière adjointe

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 20 novembre 2020.



Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe